

# MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

## Délégation aux relations internationales et à la coopération

Décembre 1998

### SEJOURS D'ETUDES AUX ETATS-UNIS

#### **I . LES ETUDES SUPERIEURES AUX ETATS-UNIS**

Toutes les informations relatives aux :

- établissements d'enseignement supérieur,
- cursus et diplômes préparés,
- conditions d'accès, formalités d'admission,
- inscription aux tests d'admission et de langue,
- conditions de vie de l'étudiant,

peuvent être obtenues :

- en interrogeant la COMMISSION FRANCO-AMERICAINE D'ECHANGES UNIVERSITAIRES ET CULTURELS - Centre de documentation (consultations payantes)

9 rue Chardin 75016 PARIS Tél. : 08 36 68 07 47 (Métro : Passy ou Trocadéro)

ou en consultant le Minitel 3617 USAETUDES ou le site : <http://www.fulbright-France.com>

et les sites Internet suivants :

American council on Education : [www.acenet.edu](http://www.acenet.edu)

Tests : [www.toefl.org](http://www.toefl.org) et [www.gmat.org](http://www.gmat.org)

Collèges et universités : [www.peterson.com](http://www.peterson.com) ou [www.review.com/search/](http://www.review.com/search/) ou

[www.collegeboard.org](http://www.collegeboard.org)

- ou l'Ambassade des Etats-Unis - Centre de ressources et de documentation -  
2, rue Saint-Florentin 75001 PARIS - Tel : 01 42 96 33 10 – [www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr)

• en prenant contact avec le SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES présent dans chaque établissement d'enseignement supérieur français pour connaître l'existence d'accords de coopération interuniversitaire prévoyant des échanges d'étudiants sur une base de réciprocité avec les universités américaines.

- en prenant également contact avec

- l'ASSOCIATION ISEP France (The International Student Exchange Program) en téléphonant directement aux universités françaises participant au programme international d'échanges d'étudiants avec les universités américaines : AIX MARSEILLE III, AMIENS, ANGERS, BESANCON, CAEN, GRENOBLE II, LA REUNION, LE HAVRE, LE MANS, LILLE III, MONTPELLIER III, NANTES, NICE, CHAMBERY, RENNES I, RENNES II et SAINT ETIENNE et l'INSA de LYON,

- la MICEFA (Mission interuniversitaire de coordination des échanges franco-américains Paris Ile de France)

Centre Saint-Jacques 26 rue du Faubourg Saint Jacques

75014 PARIS Tél. : 01 40 51 76 96 – Email : [micefa@ext.jussieu.fr](mailto:micefa@ext.jussieu.fr)

pour obtenir des informations sur les échanges d'étudiants organisés par la MICEFA (Universités françaises participant au programme : PARIS III, V, VI, VII, VIII, X, XI, XII et XIII et INALCO),

• en contactant l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) ONISEP Diffusion 75635 PARIS CEDEX 13 ou 36 15 ONISEP - qui publie des dossiers sur les études à l'étranger et l'ANDES (Association nationale des docteurs ès sciences) 16 rue Claude Bernard 75231 PARIS CEDEX 05 tél. : 01 43 37 51 12 - Fax : 01 43 37 18 42 qui publie le guide des aides aux formations doctorales ou post-doctorales.

• en interrogeant le centre national sur la reconnaissance académique des diplômes : National Council on the evaluation of foreign credentials - c/o American association of collegiate registrars and admissions officers (AACRAO) - One Dupont Circle - Suite 330 WASHINGTON DC 20036 ou en consultant les sites internet : <http://www.wes.org> et [www.aacrao.com/international/oies.html](http://www.aacrao.com/international/oies.html)

## **I . STAGES EN ENTREPRISES**

Il n'existe pas, au niveau national, de recensement des stages à l'étranger. Il appartient aux étudiants de consulter le service des relations internationales de leur établissement et, si nécessaire, d'effectuer eux-mêmes leurs démarches. Voici quelques adresses utiles :

- - l'A.F.S.T.E. (Association française pour les stages techniques à l'étranger) - IAESTE  
Ecole des Mines – Campus Jarlard Route de Teillet 81013 ALBI CEDEX 9 – Tél. : 04 63 49 30 02 ou 30 15 – Fax : 05 63 49 30 96 – Mèl : iaeste@enstimac.fr

- - l'A.I.E.S.E.C. (Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales)

- Siège de la Fédération A.I.E.S.E.C. France : La Défense 1, 53, Galerie des Damiers 92400 Courbevoie - ☎ : 01 47.17.00.00 Fax : 01 46.92.06.04

- Antenne régionale : 25, rue Saint Ambroise - 75011 PARIS - ☎ : 01 43.38.48.43

- COUNCIL ON INTERNATIONAL EDUCATIONAL EXCHANGE (Programmes Work and Travel et Internship USA) -1 place de l'Odéon 75006 PARIS - Tél. : 01 44 41 74 74 ou 99.

- la CHAMBRE DE COMMERCE AMERICAINE - 21, avenue Georges V - 75008 PARIS (consultation d'ouvrages répertoriant les sociétés américaines)

- Le CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR

- 10, avenue d'Iéna - 75783 PARIS CEDEX 16

- ☎ : 01 40.73.30.00 ou 01 40.73.38.88

Ce Centre peut communiquer des adresses d'entreprises françaises ayant une filiale dans le pays concerné. Ces listes sont payantes.

- LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISES AUX ETATS-UNIS

Contactez l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger - UCCIFE - 2, rue de Viarmes 75040 PARIS CEDEX 01 - Tel : 01 55 65 39 10 - Fax : 01 55 65 39 38 - E-mail : uccife@ccip.fr – Internet : www.ccip.fr/uccife

- L'OMI (Office des migrations internationales)

- 44 rue Bargue - 75015 PARIS Tél. : 01 53 69 53 14 - Fax . : 01 53 69 52 90

Un accord de stage a été conclu par la France avec les Etats-Unis. Prendre contact avec l'OMI qui organise des échanges de stagiaires professionnels avec conventions de stage.

- Le Service commercial des ambassades peut fournir d'éventuelles informations complémentaires sur les organismes professionnels à l'étranger.

## **III . LES AIDES FINANCIERES**

**a) Les bourses du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie**

- Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et les prêts d'honneur peuvent être maintenues ou octroyées, dans les mêmes conditions qu'en France, uniquement aux étudiants effectuant leurs études de premier et second cycles dans un pays étranger membre du Conseil de l'Europe.

- Les allocations de recherche destinées aux jeunes chercheurs titulaires du D.E.A. ou d'une dispense du D.E.A. et régulièrement inscrits dans une université française peuvent être maintenues pour la poursuite de stages de recherche aux Etats-Unis. Il convient de s'adresser aux enseignants responsables du D.E.A. pour la demande d'allocation et de consulter le site [www.dgrt.mesr.fr](http://www.dgrt.mesr.fr) ou le Minitel 36 15 FORMALLOC.

- Programmes de mobilité au niveau doctoral :

- Programme AIRES CULTURELLES : aides financières pour séjours de courte durée à l'étranger aux titulaires d'un DEA engagés dans la préparation d'un doctorat au sein d'une équipe de recherche en France,

- Programme de CO-TUTELLE DE THESE : subventions aux universités,

Les informations peuvent être obtenues auprès du MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE la Direction de la recherche – Bureau des relations internationales - 1 rue Descartes 75231 PARIS CEDEX 05

Tél. : 01 46 34 47 30 - 01 46 34 30 60 - Fax : 01 46 34 47 50.

- Des bourses de voyage sont octroyées aux étudiants de l'enseignement supérieur (y compris des sections de techniciens supérieurs) pour leur permettre d'accomplir à l'étranger des stages individuels (en entreprise) s'intégrant obligatoirement dans le cursus de leurs études universitaires. Quelques bourses peuvent éventuellement être accordées dans le cadre de stages individuels non obligatoires dans la mesure où il s'agit de projets originaux, méritant d'être encouragés. Les demandes doivent être adressées au service des bourses de l'académie (rectorat ou CROUS).

**b) Les bourses offertes par les gouvernements étrangers et les bourses du ministère des affaires étrangères.**

- Bourses d'études "Fulbright" - Niveau minimum être en année de DEA/DESS ou en dernière année de Grandes Ecoles - date limite de dépôt des dossiers : 1er décembre -,  
 - Bourses de recherche - niveau doctorat - clôture des inscriptions : 15 décembre,  
 - Bourses de diverses Fondations américaines et bourses du secteur privé.

S'informer auprès de la COMMISSION FRANCO-AMERICAINE D'ECHANGES UNIVERSITAIRES ET CULTURELS  
 9 rue Chardin 75016 PARIS - Tél. : 01 44 14 53 60

Stages linguistiques d'été :

La Commission communique sur demande une liste des stages d'anglais aux Etats-Unis mais aucune aide financière ne peut être obtenue pour effectuer un séjour linguistique aux Etats-Unis.

- Bourses LAVOISIER de spécialisation et de recherche :

Niveau minimum requis : DEA acquis ou équivalent ou doctorat en préparation. Date limite de dépôt des candidatures : 1er mars.

S'informer auprès du MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, Bureau des boursiers français à l'étranger, 244, bd Saint-Germain - 75007 PARIS - ☎: 01 43.17.91.95  
 Mèl : boursiers-francais@diplomatie.fr

**c) Bourses Tocqueville** pour étudiants de 3ème cycle et jeunes chercheurs universitaires spécialistes de la vie politique, économique et sociale américaine contemporaine en vue de séjour de deux à trois mois aux Etats-Unis),

S'informer auprès de la FONDATION FRANCO-AMERICAINE  
 Maison des Sciences de l'Homme – 54, boulevard Raspail 75006 PARIS  
 Tél. : 01 49 54 22 07 Fax : 01 49 54 21 61.

**d) Bourses de l'INSERM,**

Bourses de formation à l'étranger pour jeunes chercheurs français niveau minimum DEA dans les domaines de la recherche biomédicale et en santé.

S'adresser au Département des relations internationales 101 rue de Tolbiac 75654 PARIS CEDEX 13 Tél. : 01 44 23 61 87

**e) La fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises**

2, avenue Hoche - 75008 PARIS - ☎ 01 44.29.93.60

accorde des bourses pour des stages en entreprise à l'étranger en commerce international et exportation (programme FACE Formation au commerce extérieur).

**f) D'autres organismes** peuvent offrir des bourses, comme **les conseils régionaux, les conseils généraux**, les mairies, les chambres de commerce, les associations professionnelles, auprès desquels il est utile de s'informer.

**IV . LES EMPLOIS POUR ETUDIANTS**

Les universités américaines peuvent faire appel à des étudiants français anglicistes pour occuper des postes d'assistant ou de lecteur de langue dans les départements de français ainsi que des postes d'assistant d'enseignement ou de recherche dans les autres départements scientifiques.

L'assistant de langue ou le lecteur assure un service de 12 heures de cours par semaine. Sa tâche est définie par le chef du département de français de l'établissement où il est affecté. Pour l'essentiel, il s'agit de compléter le travail du professeur et d'animer des conversations, débats, exposé ou discussions avec des petits groupes d'élèves. En règle générale, ces emplois sont réservés aux étudiants titulaires d'une licence au minimum ou mieux d'une maîtrise.

## 1. Programme d'échange d'assistants entre la France et les Etats-Unis :

Un certain nombre de postes d'assistant sont à la disposition des étudiants français dans les universités américaines et des étudiants américains dans les établissements français d'enseignement secondaire.

Pour les étudiants français, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie transmet les dossiers de candidature dans les UFR (Unités de formation et de recherche) d'anglais des universités françaises dans le courant du mois de **novembre**. Les étudiants désirant postuler doivent être en possession au minimum d'une licence de langue anglaise au moment du dépôt de leur candidature. Les dossiers doivent être renvoyés par les soins de l'université le **1er janvier** au plus tard au Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Délégation aux relations internationales et à la coopération

Service des assistants DRIC B3

4, rue Danton 75006 PARIS

☎ : 01 55 55 23 59 ou 01 55 55 23 64 - Fax 01 55 55 23 80 ou 82

Le ministère transmet les dossiers aux autorités américaines qui procèdent aux nominations au cours de l'été. Le candidat sélectionné reçoit une proposition d'emploi de l'université américaine précisant les conditions de recrutement (rémunération, couverture sociale, accès ou non à un logement en résidence universitaire).

## 2. Postes de lecteur de français ou d'assistants d'enseignement ou de recherche dans les universités américaines :

Dans le cadre des accords interuniversitaires conclus entre les établissements d'enseignement supérieur français et américains, des échanges de lecteur peuvent être réalisés entre départements de français des universités américaines et départements d'anglais des universités françaises. En outre, un certain nombre de postes rémunérés d'assistants d'enseignement ou de recherche peuvent être réservés pour des étudiants français poursuivant leurs études dans des départements scientifiques des universités américaines.

Les étudiants français doivent s'informer auprès du service de relations internationales présent dans chaque établissement français d'enseignement supérieur ou auprès du responsable de leur formation pour vérifier l'existence d'accords interuniversitaires prévoyant ce type d'échanges.

Dans ce cas, il n'existe pas de procédure de recrutement centralisée au niveau du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les étudiants envoient directement leur candidature auprès de l'université américaine choisie, soit en fonction des conditions négociées par leur université dans le cadre d'un accord interuniversitaire, soit selon des critères personnels pour la poursuite d'études ou de recherches aux Etats-Unis.

## V . LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES ETRANGERS EN FRANCE

Au retour, deux cas de figure peuvent se présenter

### a) Poursuite d'études (reconnaissance académique)

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger désirant poursuivre des études supérieures en France doivent demander une dispense d'études directement auprès des établissements dans lesquels ils souhaiteraient préparer un diplôme français. Cette dispense est destinée à permettre de conserver tout ou partie des acquis universitaires antérieurs. Le président d'université ou le directeur de l'établissement concerné détermine le niveau d'admission sur proposition d'une commission pédagogique.

### b) Recherche d'un emploi (reconnaissance professionnelle)

Il appartient aux employeurs intéressés ou à l'administration organisatrice d'un concours d'apprécier si les titres présentés consacrent les connaissances appropriées à l'emploi postulé. Cependant, pour obtenir une attestation de niveau d'études, les étudiants titulaires d'un diplôme étranger désirant exercer une activité professionnelle peuvent s'adresser au Rectorat de l'académie de résidence ou, pour les personnes résidant à l'étranger, au Centre national sur l'information et la reconnaissance des diplômes (Centre NARIC) à l'adresse suivante :

**Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie**

Délégation aux relations internationales et à la coopération – Centre NARIC - DRIC B3

173 boulevard Saint Germain 75006 PARIS

Tél. : 01 55 55 66 19 - 01 55 55 67 95 - 01 55 55 68 28. Fax : 01 45 44 57 87,